



Assemblée générale 2015

LIMOGES les 9 et 10 avril 2016

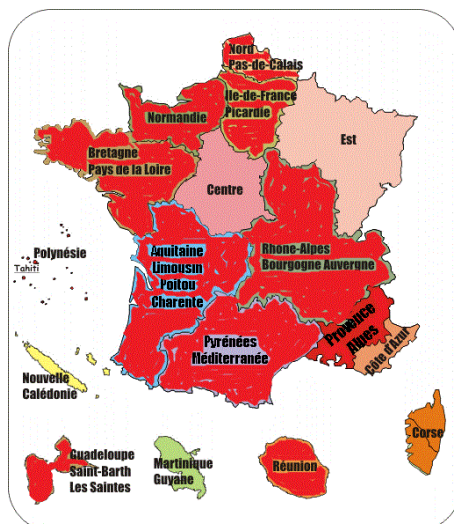
❖ Bureau :

- Président : Joël BRECHAIRE ; joel.brechaire@wanadoo.fr
- Président adjoint / Délégué CMAS : Henri JULIA ; Henri.Julia@omya.com
- Chargé des Finances : Rémy FOUCHER ; remy@foucher.eu
- Secrétaire : Jean AZEMARD ; jean.azemard13@wanadoo.fr
- Webmaster : Eric CHAUMONT chaumont_eric@yahoo.fr

❖ Commissions Régionales de Pêche sous-marine :

- Comité Aquitaine, Limousin, Poitou, Charente : M. LE GALL Eric.
- Comité Bretagne et Pays de la Loire : M. BRECHAIRE Joël.
- Comité Guadeloupe : M. MAESTRACCI Antoine.
- Comité Nord, Pas de Calais : M. RENAU Fabien.
- Comité Picardie, Ile de France : M. DONZON André.
- Comité Provence, Alpes : M. CASTANO Antoine.
- Comité Pyrénées Méditerranée : M. JULIA Henri.
- Comité Réunion : M. DONZEAUX Fanny.
- Comité Normandie : M. DOCAIGNE Boris.
- Comité Rhône : M. ROUMAS Marc / M. SOBAS Frédéric

En rouge les régions



qui ont une commission PSM

❖ Formations :

Formation des PSM

Comité	2013					2014					2015					2016					2013 à 2016				Total					
	PSM1	PSM2	PSM3	RIFA	Qté	PSM1	PSM2	PSM3	RIFA	Qté	PSM1	PSM2	PSM3	RIFA	Qté	PSM1	PSM2	PSM3	RIFA	Qté	IEC	MEF1	MEF2	Qté						
2	AQUITAINE LIMOUSIN POITOU CHARENTES						1			1				3	3				7	5	12				0			0	16	
3	BRETAGNE - PAYS DE LA LOIRE					1		24	32	57	4	9	38	48	99	7	5	45	44	101	36	21	10	17	84	65	6		71	412
5	COTE D AZUR									0					0			1	1						0			0	1	
7	ILE DE FRANCE PICARDIE							13		13				4	4				8	2	10			1	1	5		5	33	
8	PYRENEES MEDITERRANEE									0	6		11	6	23	3	1	12	6	22					0	19	1		20	65
9	NORD - PAS DE CALAIS									0		5	11	8	24	1			5		6				0	5	1		6	36
12	PROVENCE									0			3		3	1			6		7			1	1			0	11	
13	LA REUNION								2	2	4	3			7	1	9	5	1	16					0			0	25	
14	RHONE ALPES BOURG. AUVERGNE									0					0		1	7		8					0			0	8	
22	LIGUE DES PAYS NORMANDS									0					0				4	4			2	2				0	6	
	CNPSM									0					0												6	6	6	
	TOTAUX :					1	1	37	34	73	14	17	63	69	163	13	16	100	58	187	36	21	13	18	88	94	8	6	108	619



MEF 2 PSM : Examen final du 10 au 13 novembre 2016 à l'Ecole Nationale de Voile de Quiberon (56)

Inscriptions et renseignements sur le site de la CNPSM de la FFESSM :

<http://peche.ffessm.fr/>

❖ Stages PSM :

Nous avons formé plus de 250 pêcheurs sous-marins et mobilisé environ 120 cadres PSM pour encadrer tous ces stages.

4, 5 & 6	Avril	2015	CIBPL	WE Recyclage Cadre	Quiberon
25 & 26	Avril	2015	FFESSM / PM	Stage National	Argeles sur Mer
25 & 26	Avril	2015	CIBPL	Stage Régional	Dinard
1, 2 & 3	Mai	2015	NORD	Stage Régional	Corses
8, 9 & 10	Mai	2015	FFESSM	Stage National Cadres	Quiberon
16 & 17	Mai	2015	FFESSM / CIALPC	Stage National	Hendaye
23, 24 & 25	Mai	2015	FFESSM / CIBPL	Stage National	Quiberon
27 & 28	Juin	2015	IDF	Stage Régional	Saint CAST
11, 12 & 13	Septembre	2015	FFESSM / Provence	Stage National	Marseille
19 & 20	Septembre	2015	IDF	Stage Régional	Saint CAST
18,19 & 20	Septembre	2015	FFESSM / NORD	Stage National	Etretat
3 & 4	Octobre	2015	FFESSM / IDF	Stage National	Port en Bessin
12, 13 & 14	Novembre	2015	FFESSM / NORD	Stage National	Cavalaire sur Mer



❖ Stages Cadres PSM :



Stages cadres PSM sur les entraînements et la sécurité (Visite du CROSS Etel)

❖ Salon Européen des Pêches :

Une présence très utile au salon Européens de pêches

La Commission Nationale de Pêche Sous-Marine était encore présente cette année au salon Européen des pêches à Nantes du 14 au 16 février dernier. A l'arrivée, le doute s'installe, la superficie du salon et le nombre d'exposants ont été divisés par deux ! Va-t-on avoir du monde sur le stand ? La suite va nous prouver que nos craintes n'étaient pas fondées.

Vendredi 10h, ouverture du salon européen des pêches. Nous avons prévu de mettre l'accent sur ce que nous faisons en termes de formation des pratiquants au travers de nos stages et nous avons bien fait car c'est est rentré en résonance avec les demandes des visiteurs.



Pendant ces trois journées, nous avons rencontré beaucoup de personnes hors FFESSM désireuses d'avoir des informations sur notre discipline, la législation, les techniques, la sécurité, etc.

Quelques questions revenaient très souvent : comment faire pour apprendre ? Vous proposez des choses ? Je ne suis pas licencié, je peux m'inscrire ? N'est-ce pas un peu dangereux ?

Nous leur avons donné envie de venir sur nos stages durant lesquels la présence d'un moniteur pour 2 stagiaires permet une prise en charge personnalisée et un accompagnement de qualité. Nous en avons profité pour insister sur l'interdisciplinarité de notre fédération et l'intérêt de rejoindre nos clubs pour découvrir toutes les activités fédérales. Sur le salon et au cours de la semaine suivante, nous avons validé 15 inscriptions pour le stage d'initiation à la pêche sous-marine du mois de mai et donné à bon nombre de personnes l'envie de nous rejoindre via un club.

L'emplacement de notre stand, le dynamisme des personnes chargées de son animation et la curiosité montrée par les visiteurs ont permis de rendre visible notre fédération et notre commission. Ce furent de bons moments partagés autour de notre passion et nous espérons que les petites graines fédérales que nous avons semées vont germer !

Un grand merci à Claudine, Roxane, Betty, Jacques et Serge pour avoir tenu le stand avec moi. Un grand merci à Albane Puget et à la FFESSM pour nous avoir permis d'être présents sur ce salon.

❖ Pêche du thon rouge :

Autorisation de pêche :

La FFESSM a réalisé pour ses licenciés 155 demandes d'autorisations de pêche au thon rouge et à l'espadon pour la saison 2015. En 2014 le nombre de demandes d'autorisation étant de 36 on constate une augmentation de 430% des demandes d'autorisation de pêche. L'augmentation importante est due à une meilleure communication faite par l'intermédiaire de la revue fédérale Subaqua.

Bagues de capture :

La FFESSM disposait pour la saison 2015 de 50 bagues de capture. 41 bagues de captures ont été réparties aux 16 clubs dont les pêcheurs avaient une autorisation de pêche. Les 9 bagues restantes ont été conservées par la PSM en prévision de remplacement lors de capture (Demande DPMA).

Capture :

8 poissons ont été capturés au cours de la période de pêche. Le poids total des captures est de 390 kg ce qui représente 39% du quota alloué à la FFESSM. On peut imputer le faible nombre de captures aux conditions météo particulièrement défavorables pour nos activités cette saison ainsi qu'au fait que le poisson est resté très loin des côtes (au-delà des 6 milles).



Joël ARVOR

Réunion DPMA :

Deux réunions ont eu lieu avec la DPMA (Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture) :

La première le 3 juin 2015 portant sur l'attribution des quotas & la seconde le 9 septembre portant sur la première partie de la campagne de pêche.

Au cours de cette réunion les trois fédérations (FNPPSF, FFPM, FFESSM) ont émis le souhait de voir prolonger la campagne de pêche de 2 jours au vu du faible taux de capture.

Cette suggestion n'a pas été retenue par la DPMA.

La réunion de bilan de fin de saison devrait avoir lieu dans le courant du mois d'octobre.

Nous devrions être associés cette année à l'élaboration de l'arrêté 2016. (Souhait émis lors de la réunion de mi campagne).

Nos demandes pour la campagne 2016 seront :

- Obtention de plus de bagues.
- L'augmentation du quota, il devrait augmenter de 20% l'année prochaine, décision de l'ICCAT (La Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique).
- Durée d'ouverture plus longue.
-

Nous restons à votre disposition pour toutes questions ou informations.

Très cordialement, Bruno MICHELINI, Henri JULIA.

Comment faire sa demande d'autorisation ?

Vous devez adresser vos demandes à Henri JULIA par messagerie électronique henrijulia@neuf.fr avant le Vendredi 15 mai 2016

La demande devra contenir les éléments suivants :

Nom & Prénom du demandeur

N° de tel

Adresse

Adresse-Mail

N° de licence FFESSM

Nom & N° CLUB

Nom du Bateau sur lequel vous pêchez

Immatriculation du bateau

Non & Prénom du Propriétaire du bateau

Un mode d'attribution des bagues de capture sera défini selon le nombre obtenu. Les demandes sont nominatives et ne peuvent pas être associées à un autre bateau. Une demande = un bateau.

❖ Gestion du BAR : Re-Suite d'un feuilleton vieux de 20 ans :

En 2015, je vous disais enfin de bonnes nouvelles !!!

« Une **limite journalière à 3 bars par pêcheur de loisir**, une **taille minimale de capture à 42 cm** pour tous Pro et plaisanciers & des **limitations de captures** appliquées aux autres métiers capturant du bar »

L'état ne répondant pas franchement aux demandes de l'Europe !

Conseil des ministres européens chargés de la pêche : Des mesures incohérentes et dangereuses...

« Si l'on en croit les textes totalement ambigus et indignes d'une telle institution, le conseil des ministres européens en charge de la pêche réuni le 16 décembre 2015 aurait arrêté pour la zone située au-dessus du 48^{ième} parallèle les mesures suivantes : fermeture de la pêche du bar du 1^{er} janvier au 30 juin sauf pour les ligneurs et les fileyeurs (fermeture en février et mars seulement). Pour le second semestre limitation à 1 bar / jour pour la pêche de loisir et limitation mensuelle pour tous les navires professionnels à 1 tonne par mois (1,3 tonne par mois pour les ligneurs et fileyeurs).

Les fédérations des pêches récréatives avaient proposés : la fermeture de la pêche de décembre à avril pour tous, y compris les professionnels et sur toutes les zones y compris celles situées en dessous du 48^{ième} parallèle, une limitation de capture de 3 bars par jour en attendant la mise en place d'un quota plus adapté à notre activité. »

Aujourd'hui, pour les pêcheurs récréatifs :

0 BARS de Janvier à juin,

Puis 1 BAR par jour et par pêcheur de juillet à décembre.

❖ Les jeunes et la PSM :

Analyse du DÉCRET n°2014-1608 du 26 décembre 2014 :
PECHE MARITIME ET AQUACULTURE MARINE, Titre II :

L'interdiction qui antérieurement visait toutes les pratiques de pêche sous-marine aux jeunes de moins de 16 ans ne cible plus maintenant que celle avec un fusil-harpon.

Cette nouvelle rédaction permet ainsi la pratique de la pêche sous-marine au moyen d'autres appareils (une foëne par ex.) ou à la main (crustacés, coquillages par ex.) pour les moins de 16 ans.

La pêche sous-marine est autorisée avant 16 ans (sans arbalète) à la condition de pouvoir justifier de son identité et d'avoir une assurance responsabilité civile à son nom ou une licence.

❖ Colloque Pêche sous-marine :



Samedi 20 Février 2016

**Colloque
Pêche sous-marine
à Rennes**

Gratuit et ouvert à tous
Inscription obligatoire

FFESSM Comité
Bretagne
Pays de la Loire
Commission
Pêche Sous-Marine

**Maison des Sports
13Bis avenue de CUCILLE
35000 RENNES**

Matin

Intervenant : Joël BRECHAIRE
Président commission nationale de la Pêche sous-marine

& Mickael AUBIN
Cadre PSM du RSSM

**« Formation des pratiquants et
des cadres en Pêche sous-marine
»**

Midi

Buffet

Après-midi

Intervenant : Christian VOGLER
Entraîneur de l'équipe de France d'apnée

**« Les Mille et un entraînements
Possibles en piscine »**

Renseignement sur :
[Http://pêche.ffessm.fr](http://pêche.ffessm.fr)



**« Une réussite avec 60
pêcheurs de 14 clubs du
grand ouest »**



❖ Assises de la mer :



Ces 5 Fédérations représentatives et incontournables participent pleinement au développement des filières halieutiques, nautiques et touristiques.

Leur crédibilité, leur image, leur capacité de mobilisation, la qualité de leur discours et leur pugnacité pour défendre les valeurs portées individuellement ou collectivement sont reconnues par tous.

Parmi les intervenants (conférences et tables rondes) on pouvait noter les contributions appréciées de Sylvie Gauchet (vice-présidente de la FFESSM, chargée du dossier "développement durable") et de Joël Bréchaire (président de la commission nationale de pêche sous-marine de la FFESSM).





❖ La signalisation du PSM :

Actuellement la loi stipule :

« Toute personne pratiquant la pêche sous-marine de loisir doit signaler sa présence au moyen d'une bouée permettant de repérer sa position, **répondant aux prescriptions édictées par arrêté** conjoint du ministre chargé des pêches maritimes et de l'aquaculture marine et du ministre chargé de la mer. »

Hors ces prescriptions n'ont jamais été édictées, aussi je propose que la FFESSM fasse des propositions avant que celles –ci ne soit faites par d'autres.

J'ai proposé cette modification au CDN de février 2016, qui doit la transmettre au ministère concerné.

Proposition de modification de l'article concernant la signalisation du PSM.

Toute personne pratiquant la pêche sous-marine de loisir doit signaler sa présence au moyen d'un engin flottant permettant de repérer sa position et dont les caractéristiques sont :

Pour les bouées : bouée de forme longue obligatoire et de couleur vive, rouge ou orange, (longueur minimum de 50 cm et d'un diamètre minimum de 20 cm) et équipée d'un pavillon de croix de Saint André blanche ou le pavillon rouge portant une diagonale blanche. Le bas de ce pavillon doit être au minimum à 30 cm de la surface de l'eau et avoir les dimensions de : minimum 20cm x 14cm.

Pour les planches gonflables ou rigides : avoir une dimension minimum de 80 cm x 50 cm x 8 cm de couleur vive, rouge ou orange, et équipée d'un pavillon de croix de Saint André blanche ou le pavillon rouge portant une diagonale blanche. Le bas de ce pavillon doit être au minimum à 30 cm de la surface de l'eau et avoir les dimensions de minimum 20 cm x 14 cm.

Recommandations :

Pour des raisons de sécurité il est **fortement recommandé** de ne pas *s'attacher* à son engin flottant. Le pêcheur sous-marin doit rester dans un rayon de 50 m autour de son engin de signalisation. (La réglementation demande aux navires de passer à plus de 100m d'un pêcheur isolé)

Pour la Pêche sous-marine il faut utiliser une bouée longue car plus spécifique et plus visible que la bouée ronde qui peut être prise pour une bouée de mouillage ou autre ...

❖ Autres actions :

- Participation active à CIGALIA avec 5 encadrants.
- Participation aux RIPE nationaux à Niolon avec 3 encadrants.
- Participation au colloque Apnée à QUIMPER

Merci de votre attention
Le président de la commission nationale de la PSM de la FFESSM
Joël Bréchaire



<i>Calendrier des activités 2015 - 2016</i>					
Dates			Comité	Objet	Lieu
17 & 18	Octobre	2015	FFESSM	Comité Directeur National	Marseille
12, 13 & 14	Novembre	2015	FFESSM / NORD	Stage National	Cavalaire sur Mer
5	Décembre	2015	FFESSM	Réunion de Budget	Marseille
12 & 13	Décembre	2015	FFESSM / CIBPL	Formation Initiale IEC PSM	Rennes
12 & 13	Décembre	2015	FFESSM / CIBPL	Formation Initiale MEF1 PSM	Rennes
8 au 11	Janvier	2016	FFESSM	Salon de la Plongée	Paris
30	Janvier	2016	CIBPL	AG Régionale	Fresne (Angers)
12 au 14	Février	2016	FFESSM	Salon Européen des Pêches	Nantes
20	Février	2016	FFESSM	Colloque PSM : Format° et Entraînements	Rennes
27 & 28	Février	2016	FFESSM	CDN	Marseille
12	Mars	2016	CIBPL	Formation RIFA PSM	Rennes
19 & 20	Mars	2016	CSCE	Formation RIFA Multi activités	St Malo
19 & 20	Mars	2016	FFESSM	Stage National des cadres	Hendayes
26 au 28	Mars	2016	CIBPL	WE Recyclage Cadre	Quiberon
9 & 10	Avril	2016	FFESSM	AG Nationale	Limoge
23 & 24	Avril	2016	FFESSM / PM	Stage National	Argeles
30	Avril	2016	FFESSM	Collège des instructeurs	Rennes
5 au 7	Mai	2016	FFESSM / CIBPL	Stage National Perfectionnement	Quiberon
21 & 22	Mai	2016	FFESSM / CIBPL	Stage National	Quiberon
21 & 22	Mai	2016	IDF	Stage Régional	Erquy
11 & 12	Juin	2016	FFESSM / CIALPC	Stage National	Arcachon
10	Juin	2016	CIBPL	Réunion Régionale de PSM	Quiberon
11	Juin	2016	CIBPL	Examen IEC PSM	Quiberon
12	Juin	2016	FFESSM / CIBPL	Examen MEF1 PSM	Quiberon
10 & 11	Septembre	2016	FFESSM / IDF	Stage National	Port en Bessin
	Septembre	2016	FFESSM / Provence	Stage National	Marseille
8 & 9	Octobre	2016	IDF	Stage Régional	Fecamp
29 & 30	Octobre	2016	FFESSM / CIBPL	Stage National	Erquy
10 au 13	Novembre	2016	FFESSM	MEF 2 PSM	Quiberon